

489
EP

FRANCE. — XVIII^E ET XIX^E SIÈCLE

COSTUMES POPULAIRES DU LITTORAL DE LA MANCHE.

PÊCHEURS DIEPPOIS : LES *POLLETAIS*.

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12.

N^{os} 2, 3 et 5.

Dieppois et Polletais ; seconde partie du dix-huitième siècle.

Les costumes n^{os} 2 et 5 ont conservé leur originalité pendant une bonne partie du dix-neuvième siècle.

N^{os} 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

Polletais ; première partie du siècle.

N^{os} 1, 4 et 6.

Types modernes de pêcheurs des deux sexes.

Dieppe fut longtemps célèbre par ses entreprises maritimes ; à la fin du moyen âge, lorsqu'elle se gouvernait elle-même en cité républicaine, ses marins, *les plus expérimentés et les plus hardis navigateurs de l'Europe*, trafiquaient avec tous les pays déjà connus, faisaient des découvertes et créaient de nombreux établissements aux Indes. La ville, enrichie par le commerce, devint très puissante et atteignit sa plus grande prospérité sous François I^{er} ; mais différentes guerres, le bombardement de 1694 et l'envasement du port réduisirent la cité à l'ombre d'elle-même.

Depuis le premier empire, toute l'activité de Dieppe s'est tournée vers la pêche ; cette ville pourvoit à une bonne partie de l'approvisionnement de Paris.

Le Pollet, mentionné dès 1285 dans des lettres patentes de Philippe III sous le nom de *villa de Poletto*, est toujours le faubourg où habitent la plupart des pêcheurs. Cette petite localité, à peine séparée de la ville par un étroit chenal, a longtemps conservé une physionomie particulière avec ses rues tortueuses et ses maisons basses et lézardées, aujourd'hui disparues ; sa population, autrefois en état d'hostilité constante avec les Dieppois, ne se compose que de marins et de pêcheurs.

D'après quelques écrivains, ces *loups de mer* et ces fortes brunes au teint hâlé auraient une origine vénitienne. Il est reconnu que, vers les douzième et treizième siècle, époque où la colonie du Pollet semble s'être formée,

les Vénitiens entretenaient de fréquents rapports avec les Normands, et qu'ils avaient coutume de faire escale à Dieppe, en se rendant en Hollande ou dans la Baltique. Les vestiges de leurs passages successifs pourraient à la rigueur se reconnaître dans le costume polletais, remarquable par un bariolage et un clinquant qui n'ont certainement pu être imaginés que par des hommes du Midi, et dans le langage des habitants dont la prononciation molle et efféminée est pour ainsi dire toute vénitienne.

Dans son tableau du *Port de Dieppe*, Joseph Vernet, en groupant les costumes pittoresques de la localité, a eu soin de placer au premier plan plusieurs Polletais dans leur accoutrement particulier; il n'a pas oublié non plus le marchand d'objets d'ivoire, car l'art de la sculpture sur ivoire est très ancien à Dieppe; seulement, si l'industrie en est prospère aujourd'hui, elle ne laissait pas, au dix-huitième siècle, que de périlcliter d'une manière assez sensible; c'est le caprice de la mode qui l'a relevée.

Actuellement, on ne retrouve guère de différences extérieures bien accentuées entre les Polletais et les autres pêcheurs du littoral; presque tous portent des habits de mêmes formes et de mêmes couleurs. Il en est de même au moral; partout le pêcheur normand participe du Polletais par une honnêteté proverbiale; laborieux et intrépide, sa simplicité provient de l'ignorance complète de tout ce qui est en dehors de ses occupations habituelles.

Les femmes prennent part aux travaux de leurs maris, pêchent le long du rivage et vont vendre le poisson.

XVIII^e SIÈCLE.

N^o 2.

Groupe de paysannes.

Deux de ces femmes sont coiffées d'un bonnet à longues barbes; robe courte à corsage décolleté; brassards autour desquels flottent les larges manches de la chemise; la paysanne de droite porte un petit fichu de cou.

L'accoutrement de la troisième femme est d'un caractère plus citadin: coiffure plate; corsage échancré en pointe et recouvert d'un col rabattu; ruban de velours autour du cou.

N^o 3.

Marchand ambulat d'objets en ivoire.

N^o 5.

Pêcheur polletais; costume de travail.

Bonnet rouge; longue veste en drap à boutons de corne; sur la culotte, un cotillon de toile grise semblable à celui que portent les brasseurs; mules de cuir noir.

XIX^e SIÈCLE.

N^{os} 10 et 12.

Polletais en costume de fête.

Ce costume endimanché, et encore plein des souvenirs du dix-huitième siècle, s'est conservé jusque vers 1820.

Toque de velours avec ornements de laine et d'argent, garnie d'un nœud de soie servant à maintenir une aigrette en verre filé; perruque poudrée; boucles d'oreilles encore en usage chez beaucoup de matelots dieppois; cravate à glands de fil d'argent; casaque de laine bleue galonnée de soie sur toutes les coutures; veste de soie brodée de fleurs; culotte flottante en laine passémentée de soie et effilochée sur les côtés; cette culotte peut être regardée comme de la famille des rhin-

graves; bas de soie avec coins brodés bleu et rouge; souliers de cuir à boucles d'argent.

N^{os} 7 et 11.

Polletaises en habits de fête.

Le costume des femmes avait moins d'excentricité que celui des hommes et se rapprochait des modes générales de cette partie de la Normandie.

N^o 7.

Bonnet à barbes se rejoignant au cou; fichu avec garniture de dentelle; boucles d'oreilles; ruban de velours orné d'un cœur et d'une croix en or émaillé s'étalant sur le fichu; corsage brodé de fleurs et à manches courtes; jupe écourtée; mitaines serrées au-dessus du poignet par un ruban garni d'une petite boucle; escarpins à boucles d'argent.

N^o 11.

Coiffe de toile surmontée d'un fond plus développé que dans l'exemple précédent; collier et croix d'or; petit fichu de mousseline; corsage de soie bariolé de fleurs et attaché sur le devant au moyen de rubans; cette partie du costume s'allonge et se plisse derrière la robe; robe de laine sur un jupon de drap; tablier de soie; bas de laine aux coins brodés de soie bleue; souliers de drap avec boucles d'argent. Cette femme tient une tabatière.

N^{os} 8 et 9.

Pêcheur polletais et son enfant; costume de travail.

On retrouve dans ce pêcheur appartenant à la première partie de notre siècle, celui que Joseph Vernet a représenté en costume de travail (voir n^o 5); c'est toujours le même habit porté sur un gilet croisé et le même cotillon serré à la taille par une forte ceinture. Bonnet rouge.

La petite fille a une mise identique à celle des femmes de pêcheur, excepté en ce qui concerne le bonnet qui au lieu d'être fermé comme dans cet exemple, possède des barbes aux extrémités rejetées en arrière. Fichu bleu posé sur le corsage; courte jupe aux côtés de laquelle se balancent de grosses poches de percale ou de basin; petit tablier. En véritable riveraine de l'Océan, cette fillette a les jambes et les pieds nus.



FRANCE XIX^E S^ECLE

FRANCE XIXTH CENTY

FRANKREICH XIX^{TES} JAHR

EP

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS

Charpentier lith.

COSTUMES MODERNES.

N^{os} 1, 6 et 4.

Pêcheurs et pêcheuse.

Les n^{os} 1 et 4 sont habillés de vêtements imperméables; tous deux tiennent leur ancre à câble de chanvre; le n^o 6 a de plus un filet sur l'épaule.

La femme est coiffée d'un petit bonnet et a le cou garanti par un mouchoir blanc noué sous le menton. Veste de grosse toile goudronnée, croisée sur la poitrine et serrée à la taille par une simple corde; court jupon rapiécé montrant la culotte; le tout très fatigué par l'usage. Gros bas et chaussons de laine; sabots.

Les agrès de pêche employés en Normandie, sont les cordes garnies de *haims* ou hameçons, les *folles*, filets dormants munis de pierres par le bas et de bouées par le haut, les *seines*, les *manets*, etc.

Quand le fils d'un pêcheur a terminé son apprentissage et est arrivé à l'âge de naviguer, sa mère et sa sœur lui font un filet; c'est sa dot. La famille l'accompagne ensuite jusqu'à sa barque; on l'embrasse, puis il se lance dans l'Océan pour terminer en pêchant son cours de pilotage.

Il y a dans chaque village plusieurs sociétés de pêcheurs formées seulement au moyen de conventions verbales; ces sociétés sont représentées par un *écoueur*, syndic chargé de diriger les entreprises, de percevoir les sommes dues et de répartir les bénéfices entre les pêcheurs associés.

Les pêcheurs pauvres ont la faculté d'emprunter des filets.

Les n^{os} 1, 4 et 6 sont des documents photographiques.

Les n^{os} 2, 3 et 5 ont été reproduits d'après le tableau de Joseph Vernet, le Port de Dieppe, appartenant au Musée du Louvre.

Le n^o 7 fait partie du recueil de Lanté et de La Mésangère : Costumes des femmes du pays de Caux; 1827.

Le n^o 9 est tiré d'une collection de Costumes français, éditée par L. Bourdin.

Les originaux des n^{os} 10, 11 et 12 appartiennent au Musée Ethnographique du Trocadéro.

Voir, pour le texte : L. Vitet, Histoire de Dieppe, 1844. — Em. de la Bedollière, le Normand (tome VI des Français peints par eux-mêmes). — M. É. Reclus, Géographie universelle.

